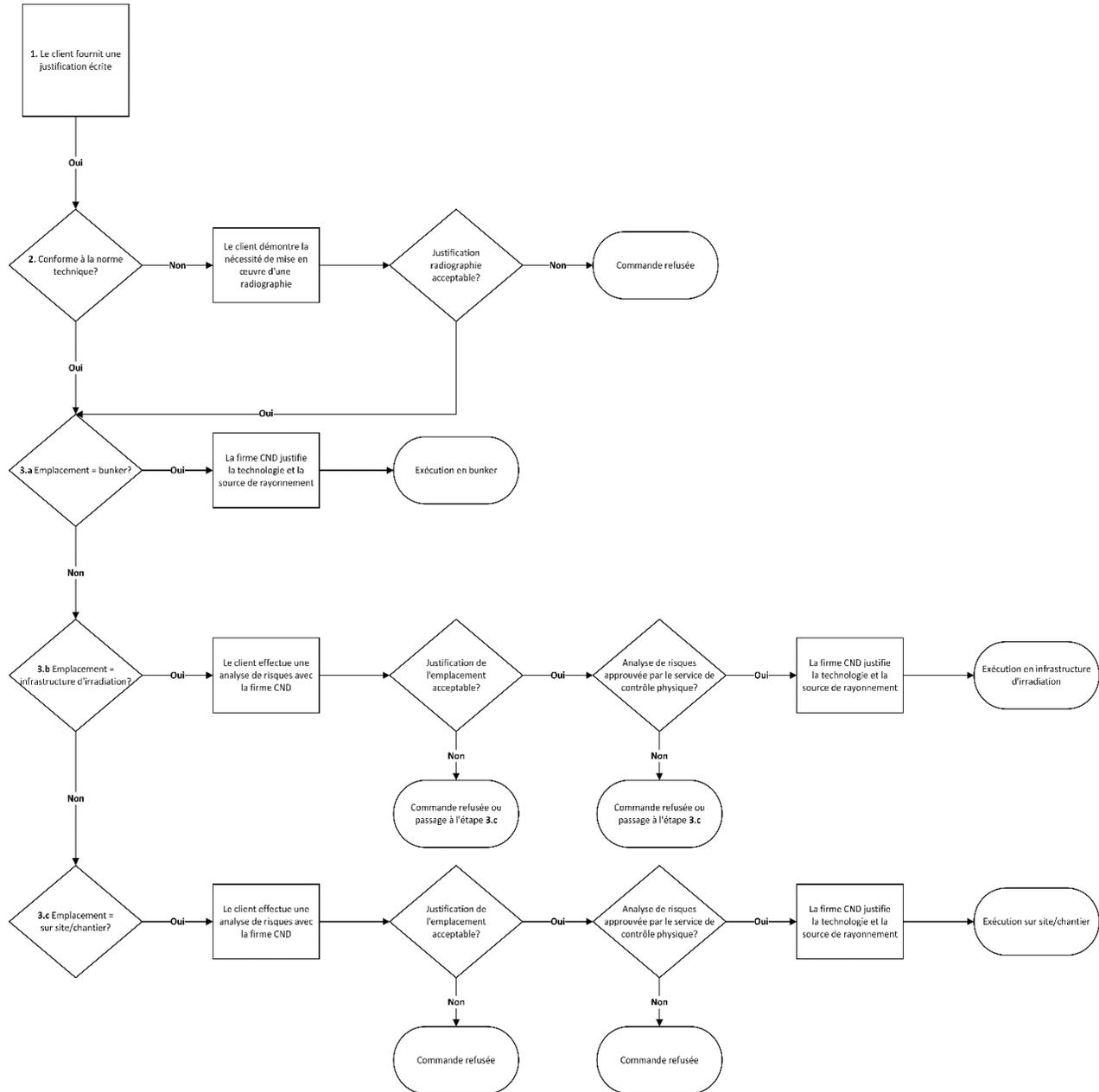


Annexe 1: Diagramme de processus de justification pour radiographie industrielle et emplacement

L'organigramme ci-dessous indique les étapes à suivre avant de pouvoir effectuer des examens radiographiques dans un lieu déterminé. Une brève explication de chaque étape est donnée à la page suivante.



Révision : 0
Date : 12-10-2023
Titre : Annexe 1 : Diagramme de processus de justification
Organisation : Groupe de travail de radiographie industrielle



Étape 1: Justification

Le client CND justifie l'utilisation de la radiographie industrielle en tant que technique de contrôle non destructif. Ce faisant, le client doit vérifier au préalable si aucune autre technique d'examen ne peut être demandée pour remplacer la radiographie. Si la radiographie industrielle est la seule technique d'examen appropriée, le client remplit le formulaire de justification et le remet à l'entreprise de CND. La justification doit indiquer clairement sur quelle norme d'examen l'examen est basé. S'il n'existe pas de norme, le client doit expliquer la nécessité de l'examen radiographique demandé.

Étape 2: Évaluation par la firme CND

La firme CND reçoit et examine la justification complétée. Si la référence à la norme ou l'analyse des risques démontrent correctement la nécessité d'une radiographie industrielle, on peut passer à l'étape suivante. Si la justification n'est pas satisfaisante, aucun examen par radiographie ne peut être effectué.

Étape 3.a: Bunker

Dans la mesure du possible, les radiographies industrielles doivent être effectuées dans un bunker. Cela est obligatoire pour les objets dont le volume ne dépasse pas 1 mètre cube et dont le poids n'excède pas 500 kilogrammes. Le bunker doit disposer d'un certificat de conformité établi par un expert reconnu du service physique. La firme CND justifie la technique radiographique à utiliser en fonction des exigences de qualité et des soudures à contrôler.

Si les objets à examiner dépassent les critères décrits, d'autres lieux d'examen doivent être envisagés. Dans ce cas, des règles de sécurité supplémentaires s'appliquent.

Étape 3.b: Infrastructure d'irradiation

Si l'utilisation d'un bunker n'est pas possible, le travail doit être effectué dans une infrastructure d'irradiation, c'est-à-dire une installation dotée d'un blindage fixe approprié et de dispositifs de sécurité adéquats, et approuvée par un expert reconnu. Le client et la firme CND doivent examiner, sur base d'une analyse des risques, quelles sont les mesures de sécurité supplémentaires à prendre. S'il apparaît que l'emplacement choisi n'est pas justifié, la commande doit être refusée et éventuellement révisée. Si la justification est conforme, le service de contrôle physique doit approuver l'analyse des risques. La firme CND justifie la technique radiographique à utiliser en fonction des exigences de qualité et des soudures à contrôler.

Étape 3.c: Sur site

Si l'utilisation d'une infrastructure d'irradiation n'est pas possible, le travail peut être effectué sur chantier. Pour ce lieu de travail, le client et la firme CND doivent explicitement examiner, au moyen d'une analyse de risques, les mesures de sécurité supplémentaires qui seront prises. S'il apparaît que le lieu choisi n'est pas justifié, la commande doit être refusée. Si la justification est suffisante, le service de contrôle physique doit approuver l'analyse des risques. La firme CND justifie la technique radiographique à utiliser en fonction des exigences de qualité et des soudures à inspecter.

Définition de l'analyse des risques:

Une analyse de risques est un document qui identifie les risques de sécurité pertinents et les mesures de protection à prendre. Le client CND travaille avec la firme CND pour identifier tous les risques qui surviennent sur le lieu de travail. Cela couvre à la fois les risques radiologiques et les risques classiques sur le lieu de travail. Les deux parties doivent prendre des mesures de protection qui rendent tous ces risques gérables. Cette analyse doit être réalisée par écrit et approuvée par le service de contrôle physique de la firme CND. Aucun format ou procédure particuliers ne sont obligatoires pour cette analyse.